

SÉANCE DU 29 JUIN 2016

Date de la convocation : 20/06/2016

L'an deux mille seize et le vingt-neuf juin à vingt heures, les membres du Conseil Municipal de la commune de Fultot dûment convoqués, se sont réunis en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Mme Francisca POUYER, Maire.

Etaient présents : M. Yves LEGENDRE, M. Nicolas SAVALLE, Mme Séverine DIEULLE, M. Gérard DUCOUROY, M. Bruno LECOURT.

Absents excusés : M. Serge COLOSIMO, M. Bernard BUCAILLE, M. Stephen PRAGNELL.

Absent : M. Alain MOUQUET

M. Nicolas SAVALLE est nommé secrétaire de séance.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

La séance est ouverte.

ACQUISITION IMMOBILIÈRE – MAISON 5. RUE DU FRESNAY.

Après visite de la maison 5. Rue du Fresnay, un débat s'instaure sur l'intérêt de vendre à M. et Mme Serge COLOSIMO une surface de terrain de 282 m², sur laquelle sont édifiées deux anciens bâtiments : moins-value sur les loyers et perte d'une réserve foncière qui pourrait permettre de créer un nouvel accès à l'église. Mme le Maire rappelle qu'elle s'est engagée lors de la signature du compromis à rétrocéder cette surface au prix de 5 € du m². M. COLOSIMO souhaitait acheter l'ensemble de la propriété et a décidé avec son épouse de ne pas surenchérir sur la commune. Afin de ne pas entacher cette vente d'irrégularités, il est décidé de surseoir à statuer, de prendre l'avis des Domaines sur la valeur du bien rétrocédé et l'avis de la Préfecture sur le transfert de ce bien avec le premier Adjoint. M. SAVALLE maintient ses réticences à céder ces 282 m².

Mme le Maire ajoute que la Caisse des Dépôts est en mesure de contribuer au financement de cette opération, mais attire notre attention sur le fait que seul l'encaissement des loyers permet d'équilibrer l'opération qui, en cas de vacance du logement, pèsera lourdement sur les comptes de la commune.

REPROFILAGE ET REVÊTEMENT DE L'IMPASSE DU TOIT DES HÊTRES.

VU la délibération du Conseil Municipal n° 2014/47 en date du 13 novembre 2014 décidant les travaux de reprofilage et de renforcement de l'impasse du Toit des Hêtres,

Vu les modalités de publicité et de mise en concurrence,

VU l'avis de la commission d'Appel d'Offres et son rapport en date du 20 juin 2016,

Le Conseil Municipal, unanime,

Décide de retenir la Sté EIFFAGE, pour un montant de 24 765.44 € HT.

Autorise Mme le Maire à signer tout document se rapportant à la présente délibération.

Les travaux débuteront à l'automne après encaissement des subventions restant à percevoir sur les travaux de restauration de l'église.

POINT SUR LES TRAVAUX.

Pour l'instant, les autres chantiers sont reportés, isolation extérieure et accessibilité de la salle communale. Le Département a décidé de revoir les dispositifs actuellement en vigueur et de subventionner l'an prochain les travaux d'accessibilité, il est judicieux pour nos finances de patienter et de profiter du bénéfice de cette aide.

M. Jean-Philippe ROUSSEL est momentanément remplacé par Mme Dany FOLLET par le biais de l'association Emplois Services et par Mme Angéline Pasquier qui accomplit des heures complémentaires. Une moyenne de 27 heures est effectuée chaque semaine. Pour le travail de débroussaillage, l'association Emplois Services a mis à notre disposition M. Thierry COLLARD, qui a finalisé le travail de fauchage réalisé par la Sté SAVOYE.

PROJET DE PÉRIMÈTRE DE FUSION DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES D'YERVILLE-PLATEAU DE CAUX ET LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES PLATEAU DE CAUX-FLEUR DE LIN.

Vu le Schéma Départemental de Coopération Intercommunale de la Seine-Maritime approuvé par l'arrêté préfectoral du 31 mars 2016,

Vu l'arrêté préfectoral du 10 mai 2016 portant projet de périmètre de fusion de la communauté de communes d'Yerville-Plateau de Caux et la communauté de communes Plateau de Caux-Fleur de Lin,

Conformément aux dispositions de l'article 35 III de la loi n° 2015-991 du 07 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe), Mme le Maire invite les membres du Conseil Municipal à se prononcer sur le périmètre de la future communauté de communes,

Le Conseil Municipal, unanime,

Considérant que cette fusion avec la Communauté de Communes d'Yerville-Plateau de Caux accentuerait les inégalités territoriales,

Après en avoir délibéré, et conformément à sa précédente délibération (n° 2015-35),

Réitère son souhait d'une Communauté de Communes regroupant les 5 Communautés de Communes de l'actuel Pays du Caux-Maritime, à savoir : CC de la Côte d'Albâtre, CC de la Région d'Yvetot, CC du Plateau de Caux-Fleur de Lin, CC Entre Mer et Lin et CC d'Yerville-Plateau de Caux.

Le Conseil Municipal, unanime, demande à ce que les frais liés aux activités périscolaires soient directement facturés aux familles utilisatrices.

FAJ 76 2016.

Sur proposition de Madame le Maire, le Conseil Municipal, unanime, décide de contribuer au financement du Fonds d'Aide aux Jeunes, en versant une participation financière de 44.39 € au titre de l'année 2016.

LE COMPTE-RENDU DES DÉLÉGUÉS.

SIVOSSE de DOUDEVILLE – Résumé de Mme Séverine DIEULLE.

Ont été évoqués au cours de la dernière réunion : la réparation de la porte arrière de l'issue de secours, la réparation de la chaudière neuve avec constat d'une pompe défectueuse, le SIVOSSE demande l'application de la garantie constructeur. Le Département n'a toujours pas répondu favorablement à la demande de subventionnement de cette chaudière. M. Alfred TRASSY-PAILLOGUES a été relancé à ce sujet. M. DEFRANCE, Président du SIVOSSE a également rencontré M. PAILLOGUES pour l'entretenir de l'avenir du SIVOSSE et de la sécurité du parking des cars du collège. Le Département travaille sur la remise aux normes de la demi-pension, le projet de création d'un nouveau parking des cars doit être entièrement pris en charge par le SIVOSSE. Les délégués se sont étonnés de devoir gérer et financer cet aménagement. Le Comité syndical a décidé de mettre le personnel du SIVOSSE à disposition des communes adhérentes pendant les vacances scolaires (par le passé, l'AACD employait ces agents). Le Président a été autorisé à signer la convention de délégation des missions d'organisateur local de transport scolaire à intervenir avec le Département de la Seine-Maritime. Mme DIEULLE ajoute que cette convention sera dénoncée de plein-droit en septembre 2017 lorsque la Région de la Normandie assumera cette compétence.

Fusion des Communautés de Communes : Résumé de Mme Francisca POUYER.

Mme POUYER donne le compte-rendu de la réunion organisée avec les conseils communautaires de la CC « Plateau de Caux-Fleur de Lin » et de la CC « Yerville-Plateau de Caux ».

La fusion sera effective au 1^{er} janvier 2017.

Les compétences sont sensiblement similaires. La CC de Yerville fonctionne en régie pour la collecte des Points d'Apport Volontaire. Cette option sera privilégiée. Un ramassage en porte à porte des cartons et des plastiques est à l'étude.

Des points de désaccord subsistent :

Le nom de la future structure

Le financement de la collecte et du traitement des déchets (TEOM ou REOM)

Le prix des terrains sur les zones d'activités (15 € du m² sur Yerville et 5 € du m² sur Doudeville).